



# PROCÈS VERBAL - COMMISSION SPORTIVE SENIORS

MARDI 22 OCTOBRE 2024 - PV N°12

**PRESENTS** : GUILLAUMEAU Vincent, BARONDEAU Christophe, SUBRENAT Yannick, PLU Dominique, GADAUD Bertrand, GUILLAUMEAU Jessica, DELTREUIL Valérie, BARIAU Marie

**EXCUSE** : DI PIERRO José

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [secretariat@dordogne-perigord.fff.fr](mailto:secretariat@dordogne-perigord.fff.fr), le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

## **Exploitation des feuilles de matchs - journée des 20-21.10.2024**

### **Forfait d'une journée**

- 28943359 F8A : Pays Beaumontois FC 1

### **Feuilles de matchs transmises à la Commission de Discipline**

- 28828309 D2A : Riberaçois CA 2 / Champcevinel AS 1
- 28839069 D3D : Condat FC 1 / Thiviers Nord Dordogne 2

### **Rappel aux clubs**

La commission sportive sénior rappelle aux clubs que les dates de report des rencontres sont définies par la commission. Lorsque des arrêtés municipaux sont déposés par les mairies, les rencontres sont inversées systématiquement sauf si un arrêté est déposé sur le terrain de l'adversaire et ceci peut être appliqué sur les matches de la phase retour.

#### **Les Présidents**

Guillaumeau Vincent  
Barondeau Christophe

#### **Secrétaire de séance**

Guillaumeau Jessica